



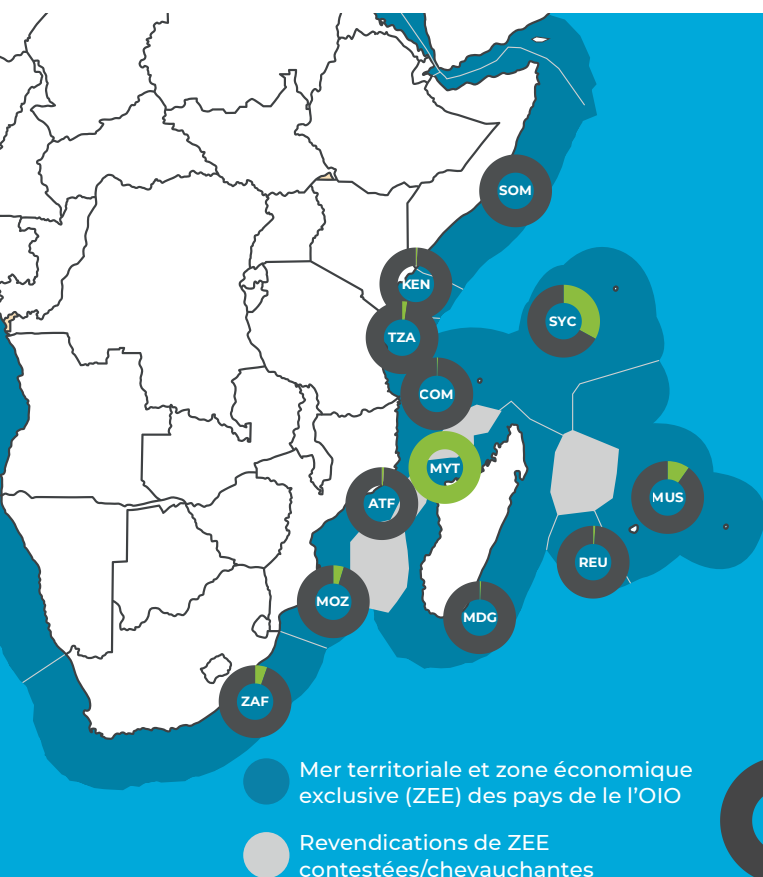
© Egno Ndunguru / WWF-Tanzania

VOIES DE DÉPLOIEMENT DES AMCE MARINES DANS L'Océan Indien Occidental

De récents engagements mondiaux et régionaux pris par les pays de l'océan Indien occidental (OIO) ont ravivé la dynamique visant à étendre et à varier la conservation par zones. À cet égard, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) appelle, au titre de la Cible 3, à assurer d'ici 2030 une conservation efficace et équitable d'au moins 30 % des terres, des eaux intérieures, des zones côtières et des espaces marins de la planète.

Dans l'ensemble de la région, les pays de l'OIO ont enregistré des avancées en matière de conservation marine et de gouvernance des océans, notamment grâce aux aires marines protégées (AMP) et à la planification spatiale marine (PSM). Toutefois, ces dispositifs institutionnels se heurtent fréquemment à des contraintes liées à l'insuffisance des financements, des effectifs, des capacités et des équipements, ainsi qu'à un suivi et à une application des règles inégaux.

Parallèlement, les approches de gestion des ressources naturelles portées par les communautés ont démontré un fort potentiel pour produire des résultats positifs en matière de biodiversité, notamment lorsqu'elles sont reconnues juridiquement et financées de manière durable. Associées aux mesures de protection formelles, elles peuvent contribuer à bâtir des systèmes de conservation marine plus connectés, plus équitables et plus efficaces dans l'ensemble de la région de l'OIO.



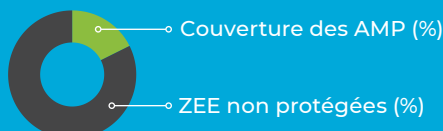
ÉTAT DES LIEUX DE LA CONSERVATION MARINE DANS L'OIO

Bien que les pays de l'OIO aient réalisé des avancées notables en matière de conservation marine, la plupart demeurent loin de l'objectif consistant à conserver 30% des espaces marins d'ici 2030 au moyen d'aires marines protégées (AMP). À ce jour, aucune autre mesure de conservation efficace (AMCE ou AMCEZ, sous le nom de OECMs en anglais) en milieu marin ou côtier n'a été signalée.

Codes pays

SOM	Somalie
KEN	Kenya
TZA	Tanzanie
MOZ	Mozambique
ZAF	L'Afrique du Sud

SYC	Seychelles
COM	Comores
MYT	Mayotte
ATF	Îles Éparses sous administration française
MDG	Madagascar
MUS	Maurice
REU	La Réunion



LE POTENTIEL DES AMCE POUR RENFORCER LA GESTION COMMUNAUTAIRE ET LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CONSERVATION

La Convention sur la diversité biologique définit les Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone (AMCE ou AMCEZ) comme des « zones géographiquement délimitées, distinctes des aires protégées traditionnelles, mais gérées de manière à produire des résultats positifs, durables et à long terme pour la conservation de la biodiversité, y compris les fonctions écosystémiques associées, les services et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et d'autres valeurs d'importance locale ».

Les AMCE reconnaissent les actions de conservation existantes

Il est important de souligner que les AMCE ne constituent pas une nouvelle catégorie de conservation. Elles offrent plutôt un moyen de reconnaître les contributions des dispositifs de gestion existants à la conservation de la biodiversité, qui n'étaient jusqu'ici pas prises en compte dans les rapports de conservation. Pour être éligibles, les zones doivent être évaluées selon des critères démontrant des bénéfices écologiques durables, une gouvernance à long terme, des limites clairement définies et la conservation in situ de la biodiversité. Dans la plupart des cas, la reconnaissance peut s'inscrire dans le cadre des lois et systèmes de gouvernance existants et ne nécessite pas la création d'une nouvelle catégorie juridique. En revanche, il est indispensable de disposer de procédures nationales claires pour l'évaluation, la validation et le reporting à la Convention sur la diversité biologique.



LA RÉGION DE L'OIO
DISPOSE D'UNE OPPORTUNITÉ
UNIQUE POUR ACCROÎTRE
LA CONSERVATION MARINE
EN RECONNAISSANT
LES ZONES GÉRÉES PAR
LES COMMUNAUTÉS
COMME DES AMCE

Renforcer la gestion communautaire grâce aux AMCE

Dans l'ensemble de la région de l'OIO, les pays emploient des terminologies et des instruments juridiques différents pour décrire et reconnaître les approches communautaires et de cogestion en matière de gouvernance marine et côtière. Si ces dispositifs diffèrent par leur appellation, leur portée et leur statut juridique, ils poursuivent souvent des objectifs similaires, tels que l'utilisation durable, la gestion locale et la conservation de la biodiversité. Les mécanismes juridiques et politiques existants, tels que les aires marines gérées localement (AMGL, ou LMMA en anglais), les zones de pêche artisanale, les régimes fonciers coutumiers et les accords de co-gestion fondés sur les communautés, pourraient constituer des cadres propices à la reconnaissance en tant qu'AMCE.

Facteurs facilitateurs régionaux et défis liés aux AMCE

Parmi les conditions fréquemment favorables aux AMCE figurent une forte implication des communautés, l'évolution des cadres de cogestion, l'alignement avec la planification spatiale marine (PSM), une gestion des pêches fondée sur les écosystèmes efficace, ainsi qu'un intérêt croissant des bailleurs. La région de l'OIO dispose ainsi d'une occasion unique d'amplifier la conservation marine en reconnaissant les zones déjà gérées par les communautés en tant qu'AMCE.

Conjointement, des difficultés persistent. De nombreux pays ne disposent pas de cadres opérationnels de politiques publiques permettant de garantir les droits et les capacités des communautés, ce qui limite la conformité aux critères des AMCE. Cette lacune est aggravée par une gouvernance et des mandats fragmentés entre secteurs, des capacités et des financements limités, ainsi que des incertitudes concernant le suivi, le reporting et les bénéfices socio-écologiques. Faire progresser les AMCE relève donc davantage d'un défi systémique que d'une tâche technique, nécessitant un alignement entre gouvernance, financement, capacités et systèmes de connaissances.

RÉUSSITE D'ICI 2030

Des initiatives telles que le Groupe de travail technique WIO-C sur les AMCE visent à coordonner l'appui et à fournir des orientations aux pays de l'OIO, en vue d'atteindre les objectifs suivants d'ici à 2030 :

✓ AMCE reconnues et déclarées

Premières AMCE marines et côtières identifiées, évaluées et déclarées dans la Base de données mondiale des AMCE.

✓ Gouvernance locale renforcée

Participation plus inclusive et équitable des peuples autochtones et des communautés locales à la gouvernance locale.

✓ Cadres juridiques renforcés

Dispositions nationales claires garantissant les droits des communautés et permettant la cogestion ainsi que la reconnaissance des sites en tant qu'AMCE.

✓ Résultats de conservation démontrés

Systèmes de suivi à long terme en place afin de démontrer des bénéfices durables pour la biodiversité in situ et l'efficacité de la gestion.

✓ Contributions à la cible 3 de la CMB

Les AMCE élargissent de manière mesurable la couverture des zones conservées, aux côtés des AMP.

✓ Renforcement du soutien financier

Des mécanismes financiers permettant d'accéder à un financement à long terme pour les structures communautaires afin d'assurer une gouvernance des AMCE à la fois efficace et équitable sont en place ou en cours de mise en œuvre.

PROGRÈS RÉGIONAUX VERS LES AMCE DANS L'OCÉAN INDIEN OCCIDENTAL

Le rapport d'accompagnement « *Pathways for marine AMCEs in the Western Indian Ocean* » (Voies de déploiement des AMCE marines dans l'Océan Indien Occidental) synthétise l'état actuel, les défis et les opportunités liés aux AMCE marines dans 10 pays de l'OIO. Il le fait en proposant des analyses par pays et une vue d'ensemble régionale des avancées nationales dans les différents chantiers nécessaires pour créer les conditions habilitantes requises afin de mettre en œuvre et de reconnaître officiellement les AMCE marines.

Les pays de l'OIO enregistrent des progrès inégaux mais croissants vers la reconnaissance des AMCE – tandis que certains ont avancé sur les réformes des politiques publiques, la présélection des sites et les évaluations, d'autres en sont encore aux premières étapes de sensibilisation. Les avancées les plus marquées concernent la mise en place de systèmes de gouvernance participatifs et l'intégration des connaissances, ce qui reflète des initiatives de gestion communautaire déjà bien établies.

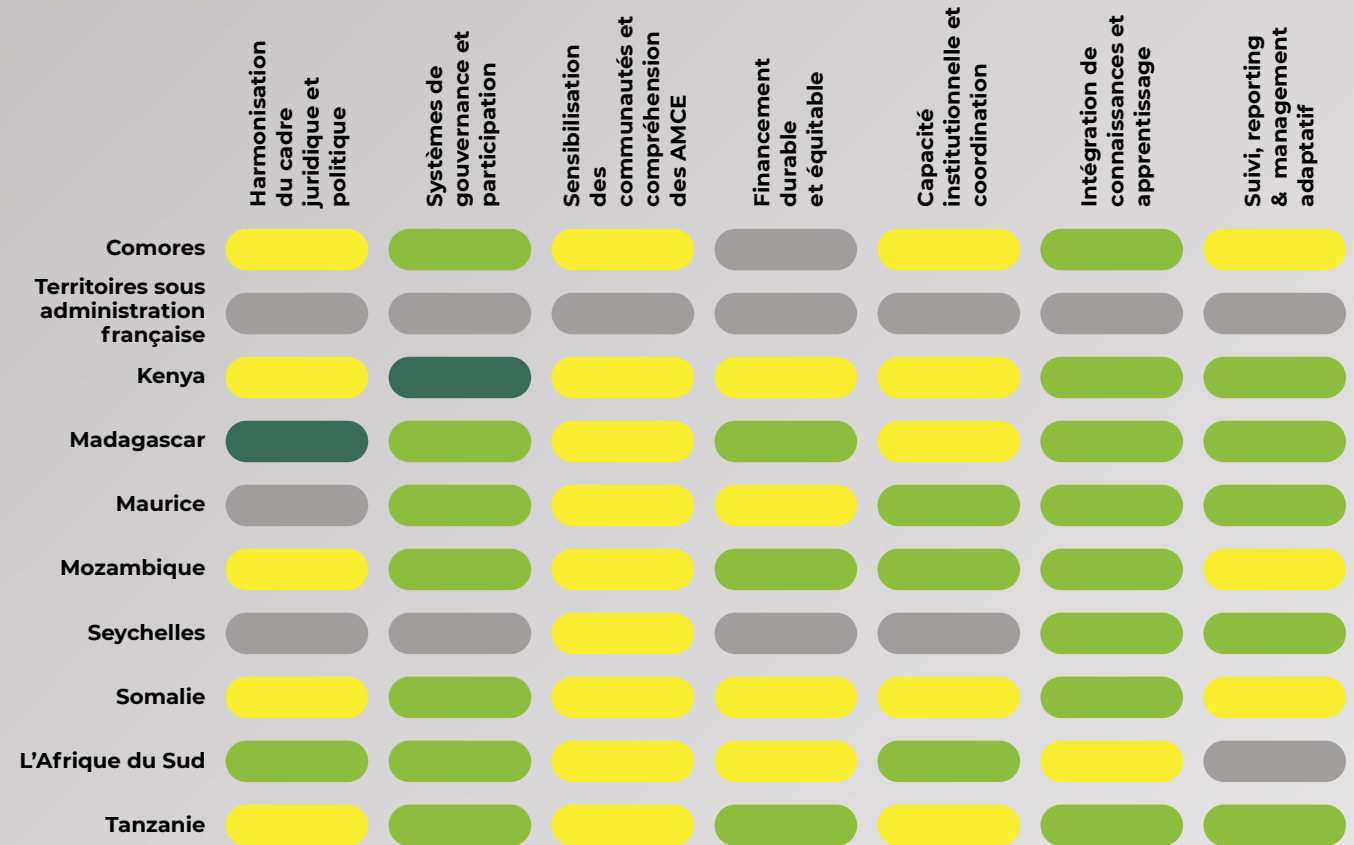
Les domaines où les progrès sont les plus faibles concernent la sensibilisation des communautés, le financement durable ainsi que la reconnaissance juridique formelle, qui demeurent limités ou fragmentés dans la plupart des pays. Les avancées en matière de suivi, de reporting et de renforcement des capacités institutionnelles émergent, mais restent inégales. Une priorité régionale claire consiste à transformer les atouts de gouvernance en systèmes d'AMCE officiellement reconnus, correctement financés et suivis de manière régulière.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL FAVORISANT LES AMCE DANS CERTAINS PAYS DE L'OIO

La carte thermique ci-dessous synthétise les contributions des pays afin d'illustrer où les conditions relatives aux AMCE marines et côtières sont établies (**vert foncé**), en développement/partielles

(**vert clair**), initiales/émergentes (**jaune**), ou pas encore en place (**gris**), en mettant en évidence les atouts communs et les lacunes prioritaires à l'échelle de la région. Elle reflète le degré de maturité des trajectoires

de mise en œuvre nationales et des cadres habilitants, et non l'efficacité des sites pris individuellement. Une ventilation plus détaillée des progrès par pays figure dans le rapport d'accompagnement.



Avis de non-responsabilité : Les informations présentées dans cette carte thermique reposent sur des contributions d'experts fournies par des praticiens et des parties prenantes de l'ensemble de la région de l'océan Indien occidental. Les résultats constituent une évaluation préliminaire des progrès vers la mise en place de conditions habilitantes pour les AMCE marines et côtières et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles des gouvernements nationaux.

RECOMMANDATIONS

Une démarche coordonnée, structurée par étapes, est proposée afin de passer du dialogue à la mise en œuvre. Ces étapes ne sont pas strictement linéaires ; les conditions habilitantes, notamment la gouvernance, les capacités et le financement, doivent être développés et maintenus tout au long du processus.

1. Mettre en place et maintenir un environnement favorable

Construire une compréhension partagée, renforcer les capacités et promouvoir l'inclusion

- Adapter les messages relatifs aux AMCE
- Développer les capacités de base
- Associer les parties prenantes dès les premières étapes
- Intégrer le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) ainsi que la co-conception
- S'appuyer sur les ONG et des relais communautaires pour la sensibilisation.

Renforcer les cadres juridiques et la coordination institutionnelle

- Clarifier les rôles et les mandats
- Actualiser les politiques afin de consolider les droits des communautés et la co-conception
- Intégrer les AMCE à la planification de spatiale marine (PSM)
- Mettre en place des mécanismes de coordination interministérielle.

Mettre en place des mécanismes de financement et des incitations

- Cartographier les besoins de financement à chaque étape des AMCE
- Mettre en place des incitations équitables
- Simplifier les démarches pour les communautés afin qu'elles puissent générer et utiliser des revenus
- Associer les partenaires financiers dès le début.

Exemple de bonne pratique : CORDIO East Africa, en collaboration avec l'UICN et avec le soutien financier de la Blue Nature Alliance (BNA), a mené une évaluation régionale de 69 zones gérées par les communautés au Kenya, en Tanzanie, à Madagascar, au Mozambique et aux Comores, en appliquant les critères AMCE de l'UICN au niveau des sites.

Identifier et piloter des sites candidats

Identifier, hiérarchiser et préparer les zones candidates

- Identifier et hiérarchiser les zones candidates (p. ex. LMMAS)
- Appliquer les outils de priorisation existants (p. ex. KBA, IBA, CBA)
- Réaliser des analyses de situation socio-écologiques
- Intégrer les savoirs locaux et les connaissances scientifiques.

Exemple de bonne pratique : L'Afrique du Sud a accueilli un atelier réunissant pouvoirs publics, chercheurs et ONG afin d'identifier et de présélectionner des mesures AMCE potentielles, suivi d'une évaluation approfondie des mesures les plus prometteuses au regard des critères AMCE ; l'ensemble a contribué à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour les AMCE marines.

Évaluer l'efficacité des AMCE

Renforcer l'évaluation, le suivi et les capacités

- Élaborer et déployer un dispositif d'évaluation et de suivi adapté aux besoins
- Harmoniser les indicateurs et les systèmes de données
- Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et locales
- Intégrer les savoirs locaux et traditionnels.

Exemple de bonne pratique : La plateforme ElinorData.org évalue une gouvernance efficace et équitable de la conservation fondée sur des zones. Le rapport 2025 « Stewards of the Coastline » a synthétisé les résultats des évaluations Elinor menées dans 52 LMMAS à travers la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIO), montrant comment des approches harmonisées de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) peuvent produire des enseignements sur l'efficacité des AMCE, à différentes échelles.

4. Mettre en œuvre et déployer à grande échelle les AMCE

Mobiliser et pérenniser un financement équitable à long terme

- Mobiliser des financements publics, privés et mixtes
- Garantir aux communautés un accès équitable aux financements de long terme
- Veiller à ce que les communautés puissent générer elles-mêmes des revenus.

Exemple de bonne pratique : Le Western Indian Ocean Marine Protected Area Network (WIOMPAN), hébergé par la WIOMSA, réunit les praticiens de la conservation des océans dans l'ensemble de l'OIO afin de partager leurs expériences, tester des outils et harmoniser les approches. Par l'intermédiaire de WIOMPAN, le programme de certification WIO-COMPAS a formé et certifié plus de 150 professionnels des aires marines protégées (AMP) dans la région. Le référentiel de compétences LMMA a été adapté à partir de WIO-COMPAS et expérimenté au Kenya, au Mozambique et à Madagascar, avec des améliorations supplémentaires pilotées au niveau national par des réseaux tels que MIHARI à Madagascar.

Mobiliser les plateformes régionales et l'apprentissage transfrontalier

- Mobiliser le WIO-C, la Convention de Nairobi, le Groupe de travail d'experts africains sur les AMCE, le Bahari Learning Network, la WIO LMMA Alliance, etc., afin de partager des outils, des expériences et des enseignements à travers les différentes étapes des AMCE.

À propos du WIO-C : Le Consortium pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien occidental (« WIO-C ») a été officiellement lancé lors de la cinquième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Nairobi, en novembre 2007. WIO-C réunit un groupe d'ONG internationales et régionales, en partenariat avec des organisations intergouvernementales présentes et actives dans la gestion régionale des écosystèmes marins et côtiers de l'océan Indien occidental. En mars 2025, les membres de WIO-C ont mis en place un Groupe de travail sur les AMCE. Ce groupe est dirigé par la WCS et d'autres membres souhaitant faire progresser l'agenda des AMCE dans l'océan Indien occidental, notamment le WWF, l'UICN, CORDIO East Africa, la WIOMSA, TNC, Fauna & Flora, Wetlands International et Rare.

Scannez pour accéder au le rapport d'accompagnement

